

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Service Connaissance Information
Développement Durable Autorité
Environnementale

Pôle Autorité Environnementale

Téléphone : 04 73 43 19 45
Courriel : ae-dreal-ara@developpement-
durable.gouv.fr

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

DEMANDE D'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE SUR UN DOCUMENT D'URBANISME

N° d'enregistrement du dossier : 2022-ARA-AUPP-01218

N° Garance : 2022-009534

Intitulé du projet : Révision du PLU - Arrêt

Localisation : commune de Grospièrres dans le département de l'Ardèche (07)

Maître d'ouvrage ou demandeur : Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Dossier reçu le 04/11/2022

L'avis sera émis dans les 3 mois à compter de la date de réception du dossier, **soit au plus tard le 04/02/2023 et sera disponible sur le site de la MRAE :**
www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-r88.html

À l'issue de ce délai l'avis de l'AE sera réputé sans observation.